



## Réaction du MNCP à l'annonce par Gabriel Attal de la suppression de l'ASS

07/02/2024

Le gouvernement a annoncé sa volonté de supprimer l'ASS au peu de chômeurs qui y avaient droit. Cela supprimera de fait également leur droit à dotation à des trimestres pour leur retraite. Cette déclaration ne fait que confirmer une volonté affichée de stigmatiser les chômeurs, et de créer un réservoir de main d'œuvre, corvéable à merci au profit des entreprises.

En premier lieu, cela supprimera de fait leur droit à dotation à des trimestres pour leur retraite, puisque le RSA ne prévoit pas cette possibilité.

Par ailleurs, sur les 320 000 allocataires de l'ASS, une importante proportion ne pourra pas prétendre au RSA car les conditions de ressources du foyer sont encore plus drastiques : si un autre membre de la famille travaille, le RSA sera refusé.

Enfin, les allocataires de l'ASS sont pour beaucoup des salariés que les entreprises ont licenciés du fait de leur âge et qu'elles considèrent trop chers et peu adaptables. Les mêmes salariés qu'elles refusent de recruter. Il suffit de comparer le taux de chômage des « séniors » en France par rapport à celui des autres pays de l'UE pour en prendre conscience. Ce sont ces personnes exclues qui doivent en supporter les conséquences !

Le transfert de la charge de ces allocataires de l'Etat en charge l'ASS, aux départements en charge du RSA, reste un joli tour de « passe-passe » qui augmentera d'autant les charges sociales départementales et impactera une fois de plus les politiques sociales dans les départements les plus pauvres.

Le MNCP s'élève contre cette volonté assumée de mener une politique qui tourne le dos aux engagements pris par l'Etat de lutter pour la diminution de la pauvreté en France.